



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2024

Délibération 2024-050

Date de convocation : 05/06/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 21/6/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Paul CHRISTIN, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Marjorie BOUCHON Conseillers.

Excusés :

Catherine ZDYB pouvoir à Cédric MAURIN
Christelle JABLONSKI pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Alain CHAZOT pouvoir à Nicolas PAGET

Absents :

José MARTINEZ

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE / PARTICIPATION 2024 – CAISSE DES ECOLES

De nombreux organismes publics et privés conventionnés dépendent de subsides communaux.

C'est notamment le cas des associations, mais aussi des caisses des écoles qui permettent aux écoliers de bénéficier d'activités spécifiques telles que des voyages ou sorties scolaires.

La volonté de la Commune d'accompagner l'école publique pour que cette dernière puisse faire découvrir des horizons différents à nos enfants est forte. Cela se traduit par un accompagnement personnalisé selon le nombre d'élèves, annuellement, afin de contribuer financièrement de manière significative pour que les classes découvertes puissent avoir lieu.

Aussi, de manière à permettre le bon fonctionnement l'association USEP, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement de la participation suivante, conformément au vote du budget primitif 2024 de la Commune :

BÉNÉFICIAIRE	MONTANT AIDE EXCEPTIONNELLE 2024
ASSOCIATION USEP – ÉCOLE PRIMAIRE – CLASSE DE DÉCOUVERTE	20 300 €

Vu le budget primitif 2024,

Considérant le voyage scolaire organisé par l'école primaire pour une classe verte à Port Leucate.

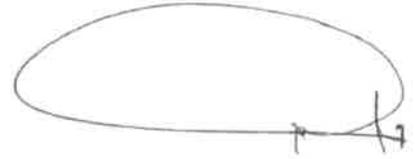
Le conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire Adjoint à l'Éducation, l'Enfance et le Jeunesse, et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention l'association USEP pour un montant de 20 300 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 de la commune (imputation 65748).

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.